

Le 7 juillet 2025

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **septième jour du mois de juillet de l'an deux mille VINGT-CINQ**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS** : Madame Constance Ramacieri, ainsi que Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

**EST ABSENTE**: Madame Johanne Fradette.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Monsieur Alexis Bolduc agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Monsieur Pierre Martineau, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h08.

25-07-012

**1.a Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

**CONSIDÉRANT** l'absence du directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée;

*Il est proposé par Constance Ramacieri*

*Appuyé par William Marsden*

*Il est résolu*

**QUE** le conseil procède à la nomination de Monsieur Alexis Bolduc, coordonnateur du département d'urbanisme et d'environnement, à titre de secrétaire d'assemblée, et ce pour la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-07-013

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Brian Wharry*

*Appuyé par Constance Ramacieri*

*Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 1a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-07-014

**3. Adoption des procès-verbaux**

*Il est proposé par Paul-Conrad Carignan*

*Appuyé par Andrew Phaneuf*

*Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 2 juin soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de juin dernier est déposé aux membres du conseil.

### **7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport d'inspection forestière du mois de juin est déposé aux membres du conseil.

25-07-015

### **7.3 Demande de permis assujetti à un PIIA pour le lot no. 4 922 954**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot no. 4 922 954 a fait la demande d'installer un gazébo sur sa propriété;

**ATTENDU QUE** cette propriété est située dans le cœur villageois et qu'il est régit par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif au règlement no. 354-2014;

**ATTENDU QUE** le gazébo est un élément architectural adéquat;

**ATTENDU QUE** l'aménagement des végétaux s'harmonise avec l'environnement du terrain;

**ATTENDU QUE** l'impact visuel depuis la rue sera négligeable;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil d'approuver l'installation du gazébo avec l'écran de végétaux tel que proposé entre la rue et l'emplacement du dit gazébo;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la recommandation du CCU et approuve l'installation d'un gazébo et l'aménagement d'un écran de végétaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-07-016

### **7.4 Demande de permis visant la rénovation extérieure des fenêtres et portes pour le lot 4 922 130, en vertu du Règlement sur les PIIA (354-2001), PIIA de type 1**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot no. 4 922 130 a fait la demande de changer les fenêtres et les portes de sa propriété;

**ATTENDU QUE** cette propriété est située dans le noyau villageois de Georgeville et qu'il est gouverné par le règlement no. 354-2014 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU QUE** le demandeur a fourni le plan d'architecte daté du 2025.05.26 de Mme Samantha Hayes pour les changements proposés;

**ATTENDU QUE** les fenêtres F.211. et F.212. tel que proposées ne respectent pas le style Géorgien pour ce qui est des proportions;

**ATTENDU QUE** le repositionnement de la fenêtre F.213. serait acceptable,

mais que le style géorgien n'est pas respecté;

**ATTENDU QUE** la porte tel que proposée ne respecte pas le style architectural en présence;

**ATTENDU QUE** le projet ne respecte pas les objectifs du PIIA 1 puisque les éléments ne sont pas de style géorgien;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil de ne pas approuver la demande proposée puisqu'elle ne respecte pas l'intention du PIIA;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la recommandation du CCU et refuse les changements demandés.

M. Paul-Conrad Carignan demande le vote. 4 conseillers votent pour maintenir le refus et un conseiller vote est faveur du projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

25-07-017

**7.5 Adoption du projet du plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation**

SUR PROPOSITION DE Brian Wharry, conseiller, appuyée par Andrew Phaneuf, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement d'urbanisme portant le numéro :

- No 487- « Règlement de Plan d'urbanisme »  
2025

Le présent projet de règlement de plan d'urbanisme a pour objet de réviser le plan d'urbanisme de la Municipalité.

Copie du projet de règlement de plan d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue :

- le **10 août 2025**, à compter de 10h00, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, Québec, J1X 3W4. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire présentera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**8. ENVIRONNEMENT**

**9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

25-07-018

**10.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé Brian Wharry  
Appuyé par Paul-Conrad Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de juin, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de juin conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	894 098.33\$
Total des comptes à payer :	749 883.80\$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin 2025, pour un montant de 61 836.71\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.2 Rapports des délégations de pouvoir**

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de juin, sont déposés auprès des membres du conseil.

Rapport du directeur général	11 327.15\$
Rapport du responsable de la voirie et infrastructures	17 493.11\$

### **10.3 Dépôt du rapport financier pour l'année 2024 et du rapport du vérificateur externe**

Le maire dépose le rapport financier pour l'année 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe effectué par Raymond Chabot Grant Thornton, lesquels seront transmis au Ministre des Affaires municipales, et de l'Habitation, le tout conformément aux articles 176.1, 176.2 et 966.3 du Code municipal du Québec.

25-07-019

### **10.4 Calendrier des séances 2025 – Déplacement de la séance d'octobre**

**ATTENDU QUE** l'article 314.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM) prévoit que le conseil ne peut pas siéger dans les trente jours précédant le jour fixé pour le scrutin d'une élection générale;

**ATTENDU QUE** la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 6 octobre ne respecte pas cet article de la loi;

***Il est proposé Constance Ramacieri  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** la séance ordinaire du 6 octobre soit déplacée au mercredi 1er octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-07-020

### **10.5 Acceptation du décompte progressif no. 1 pour les travaux de réfection des chemins Remick et Thayer**

**ATTENDU QUE** la résolution 25-04-949, octroyant le contrat à la compagnie Grondin Excavation Inc. pour les travaux de réfection des chemins Remick et Thayer;

**ATTENDU QUE** la réception du décompte progressif numéro 1 est du montant de 120 451.21\$, plus taxes;

**ATTENDU** la recommandation d'André Bélanger, directeur technique de la firme Artelia, datée du 1<sup>er</sup> juillet 2025, de procéder au paiement;

***Il est proposé par Andrew Phaneuf  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

D'autoriser le paiement de la somme 120 451.12\$, plus taxes à la compagnie Grondin Excavation Inc.

ADOPTÉE

25-07-021

**10.6 Autorisation à signer une entente à conclure avec la ville de Magog pour la patrouille nautique sur le lac Lovering**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog a mis fin à l'entente relatives à l'application des règlements relatifs à la conduite des bateaux sur les lacs du territoire en 2024 et a dissout la patrouille nautique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité de l'application des règlements relatifs à la conduite des bateaux sur les lacs incombe maintenant aux municipalités riveraines sur leurs plans d'eau respectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Stanstead a fait une offre à la ville de Magog afin de patrouiller sur l'entièreté du lac Lovering, à partir de l'été 2025;

***Il est proposé par William Marsden  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil autorise M. Pierre Martineau, maire de la municipalité du Canton de Stanstead et en cas d'absence, la mairesse suppléante Madame Constance Ramacieri et Madame Nancy Vanasse, Directrice générale et greffière trésorière par intérim à signer l'entente à conclure entre le Canton de Stanstead et Magog sur la patrouille nautique au lac Lovering;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-07-022

**10.7 Départ du directeur général et greffier-trésorier**

**ATTENDU QUE** M. Sébastien Croteau été embauché le 8 janvier 2025 à titre de Directeur-général et greffier-trésorier de la municipalité.;

**ATTENDU QUE** le contrat de travail de M. Croteau est assujetti à une période de probation d'une durée de six (6) mois de service continu, à compter de la date d'entrée en fonction soit le 8 janvier 2025;

**ATTENDU QUE** le travail de M. Croteau ne satisfait pas aux besoins de la Municipalité.

***Il est proposé par Andrew Phaneuf  
Appuyé par Brian Wharry  
Il est résolu***

De mettre fin au contrat de travail de M. Sébastien Croteau et ce en date du 3 juillet et autorise le maire à poser les gestes nécessaires afin qu'un relevé d'emploi soit remis à M. Croteau dans les meilleurs délais, de même que les sommes pouvant lui être dues, ainsi qu'une copie certifiée de la résolution.

25-07-023

**10.8 Nomination d'une directrice générale et greffière trésorière par intérim**

**CONSIDÉRANT** le départ du directeur général et greffier trésorier effectif le 3 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au code municipal, le conseil doit nommer un directeur général et greffier trésorier;

*Il est proposé par Constance Ramacieri*

*Appuyé par Paul-Conrad Carignan*

*Il est résolu*

**DE** nommer Madame Nancy Vanasse à titre de directrice générale et greffière trésorière par intérim à compter du 7 juillet 2025, et ce, jusqu'au comblement définitif du poste.

ADOPTÉE

25-07-024

**10.9 Désignation des signataires autorisés à signer au compte bancaire et les effets bancaires**

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de mettre à jour les personnes qui sont autorisées à signer les chèques pour la municipalité;

*Il est proposé par Brian Wharry*

*Appuyé par Paul-Conrad Carignan*

*Il est résolu*

**QUE** monsieur le maire Pierre Martineau, et en son absence la mairesse suppléante madame Constance Ramacieri et madame Nancy Vanasse, directrice générale par intérim et en son absence, monsieur Alexis Bolduc, inspecteur en environnement et urbanisme soient mandatés pour signer tous les documents afférents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead, incluant la signature des chèques (à signer au compte bancaire et les effets bancaires), à partir du 7 juillet.

**QUE** le nombre de signatures nécessaires est de 2.

**QUE** les documents/chèques soient toujours signés par un élu et une personne de l'administration (employé), jamais deux élus ou deux employés pour un même document/chèque.

ADOPTÉE

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

25-07-025

**12.1 Renouvellement de l'entente avec la SPA de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà une entente avec la SPA depuis 2014;

**ATTENDU QUE** la municipalité est satisfaite de services de la SPA (Société protectrice des animaux de Sherbrooke);

**ATTENDU QUE** la SPA nous a soumis une nouvelle entente pour le territoire du Canton de Stanstead pour une durée de 5 ans soit de 2026 à 2030 pour un

montant de 348\$ par mois pour l'année 2026 et par la suite une augmentation annuelle de 5% pour les années suivantes;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil a reçu une copie de l'entente de services;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal permet à la SPA d'appliquer la réglementation en vigueur et pour prendre en charge la gestion de la protection et du contrôle animalier;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu***

**QUE** le renouvellement du mandat de la protection et du contrôle des animaux soit confié à la SPA de l'Estrie pour une somme de 348\$ par mois pour l'année 2026 et une augmentation annuelle de 5% pour les années suivantes.

**QUE** le montant de la dépense soit affecté au poste budgétaire 02 29300 451.

ADOPTÉ

25-07-026

### **12.2 Embauche des patrouilleurs nautiques**

*\*\*Monsieur le conseiller Brian Wharry, se retire dans ce dossier, en raison de conflit d'intérêt.*

**ATTENDU QUE** la municipalité a convenu de créer une patrouille nautique pour les plans d'eau présents sur le territoire;

**ATTENDU QUE** nous sommes desservies par la patrouille du Canton de Pottou, nommée Patrouille Memphré-Sud et que celle-ci est autorisée à patrouiller sur la partie sud du lac Memphrémagog;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de créer une autre patrouille pour le lac Lovering;

**ATTENDU QU'**il a lieu de procéder à l'embauche des patrouilleurs;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Paul-Conrad Carignan  
Il est résolu***

**QUE** les personnes suivantes soient nommées comme patrouilleurs nautiques pour le Canton de Stanstead: Mesdames Esther Bouchard et Dylane Lavoie et Messieurs Brendan O'Gallagher, Tim Olivier Canuel, Étienne Cliche, Jack Wilson, Jaysen Poulin, David Paquette et Steven Gendron.

ADOPTÉE

25-07-027

### **12.3 Demande de subvention au volet 4 du fonds régions et ruralité**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux de Hatley, le Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, le Canton de Stanstead, Stanstead-Est, Ogden, et Barnston-Ouest désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service offerts aux municipalités membres de la Régie intermunicipal de prévention et de protection incendie

Memphrémagog Est (RIME) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

***Il est proposé par Constance Ramacieri***

***Appuyé par Andrew Phaneuf***

***Il est résolu***

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Le conseil municipal du Canton de Stanstead s'engage à participer au projet de « Ressource interne en sécurité civile »;

Le conseil municipal accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la RIME organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le Maire monsieur Pierre Martineau et en son absence, la mairesse suppléante madame Constance Ramacieri, et madame Nancy Vanasse, directrice générale par intérim pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

25-07-028

#### **13.1 Relais du lac Memphrémagog – Fondation Christian Vachon**

**ATTENDU QUE** le Relais du Lac Memphrémagog aura lieu le 27 septembre prochain et que le trajet de la course traversera la municipalité du Canton de Stanstead;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire que la municipalité l'autorise par voie de résolution;

***Il est proposé par Brian Wharry***

***Appuyé par William Marsden***

***Il est résolu***

**QUE** le Conseil autorise que le trajet de la 19e édition du Relais du Lac Memphrémagog traverse le territoire du Canton de Stanstead.

ADOPTÉE

### **14. VARIA**

### **15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS**

### **16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

25-07-029

### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Paul-Conrad Carignan, il est 20h10.

---

**M. Pierre Martineau**  
Maire

---

**Mme Nancy Vanasse**  
Directrice-générale par intérim